

CORRIGE Exercice 1: Règlementation Nationale

a/ Capacité financière : Article R 3211-32 du code des transports

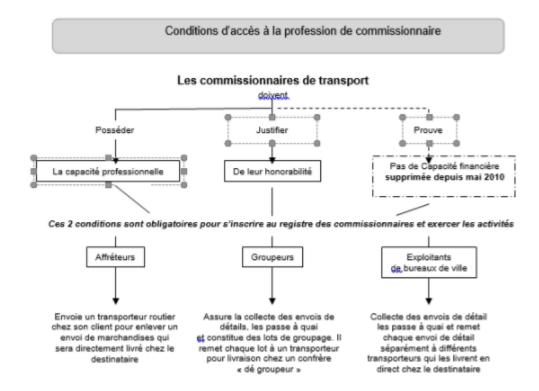
11 porteurs = 9000 pour le $1^{er} + 5000$ pour les suivants = 59000

4 petits porteurs : 5000 x 4 = 20 000

5 fourgons VL et 3 motos VL : 900 x 8 = 7 200

TOTAL...... 86 200 Euros

b/ pas de Capacité financière pour l'activité Commissionnaire :



c/ Non, l'entreprise ne sera pas sanctionnée. Il est possible de couvrir un VL avec une licence communautaire (mais pas l'inverse). Qui peut le plus, peut le moins !

Pour en savoir plus : Guide Celse – Réglementation des transports routiers nationaux – Règles administratives